

<https://thaurfin.com/irrefutable/antidate.htm>

Un faisceau d'indices concordants corrobore à la thèse selon laquelle le jugement mentionnant avoir été rendu le 6 décembre 2019 a été antidaté par les membres de la composition du siège afin d'échapper à la réouverture des débats sollicitée le 12 décembre 2019